

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEZEL  
SEANCE DU 27 AVRIL 2009**

L'an deux mil neuf, le lundi vingt sept à Vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents :

Mmes Micheline VOINIER- Micaela PTAK- Hélène MAHAUT- Sandrine PINÇON- Lisiane PEREIRA- Fabienne BECHET

Messieurs Daniel RENAULT- Stéphane ANGOT- Dominique TURPIN Thierry LABARTHE- Michel DUTHILLEUL

Pouvoir :

Mademoiselle Angélique MENAGE à Madame Micheline VOINIER

Monsieur François Rémy MONNIER à Monsieur Dominique TURPIN

Monsieur Laurent LORTHIOS à Monsieur Michel DUTHILLEUL

Secrétaire de séance :

Mr Stéphane ANGOT

Les comptes rendus du 16 et 26 mars 2009 sont validés par les membres du Conseil Municipal.

**INFORMATIONS**

**Décès de Monsieur Pierre AMOUROUX**

Monsieur Dominique TURPIN informe les membres du Conseil Municipal du décès de Pierre AMOUROUX le 17 avril 2009 en Lozère à l'âge de 73 ans. C'était un homme passionné, loyal et fidèle qui a toujours été au service des autres, tout d'abord en tant qu'enseignant puis en tant qu' élu. Maire d'Epône de 1977 à 2004, Député des Yvelines de 2004 à 2007, Pierre AMOUROUX a été élu Conseiller général du Canton de Guerville en 1979 et Vice-Président du Conseil général des Yvelines en 1994. Le 16 mai 2008, il avait été fait officier de l'ordre national du Mérite. La médaille lui a été remise officiellement le 20 décembre 2008 par Monsieur Gérard Larcher. Ses qualités humaines, son sens de l'écoute, sa chaleur communicative et sa générosité manquent indéniablement.

**Remerciements**

Monsieur le maire félicite l'ensemble des membres de la Caisse des Ecoles pour l'organisation du carnaval de Nézel le samedi 4 avril 2009. Il remercie également la formation Nézel Music pour avoir proposé une animation musicale originale, avec notamment des percussions qui ont été particulièrement appréciées et qui ont ravi le public : petits et grands.

**Compte rendu du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) du 27 mars 2009**

Madame Micheline VOINIER informe les membres du conseil municipal que les Toujours Jeunes ont été ravis de la qualité du spectacle offert lors de la galette du mois de janvier.

Elle précise que le repas de fin d'année se déroulera le dimanche 25 octobre 2009.

Cette année, il est prévu une sortie au bowling pour les 12-18 ans au cours de la 2<sup>ème</sup> ou troisième semaine de septembre.

A cet effet, la commune a octroyé au CCAS une subvention plus élevée que l'année précédente (11 000 € en 2008 contre 13 000 € en 2009).

Le budget primitif 2009 du CCAS s'équilibre des dépenses et des recettes en fonctionnement pour un montant de 17 492,69 €.

Le voyage des Toujours Jeunes se déroulera le 17 juin 2009 avec comme destination « DIEPPE ET SAFARI BISONS », une participation financière de 16 € sera demandée aux participants.

### **Compte rendu de la réunion de la Caisse des Ecoles du 30 mars 2009**

Monsieur Daniel RENAULT expose que le budget primitif 2009 de la Caisse des Ecoles va permettre l'achat de jeux de cours en investissement pour un montant de 2 375 €. Le carnaval s'est déroulé le 4 avril à 14h30 de la Place de la Pâquières avec des arrêts Place de la mairie jusqu'à l'espace Pierre Brémard, la sécurité étant assurée par les parents et les forces de l'ordre. La Nézelloise a joué tout au long du parcours et Monsieur le Maire les en remercie. Un goûter a été offert pour les enfants, puis à 19h30 panier repas avec les parents d'élèves.

### **Compte rendu de la réunion de la commission information du 2 avril 2009**

Monsieur Stéphane ANGOT expose que la commission information, conformément au souhait de Monsieur le Maire, va faire évoluer le site communal en étudiant la possibilité de proposer aux administrés de nouveaux services en ligne, comme par exemple le paiement de la cantine, la réservation et le paiement des salles communales, le téléchargement des dossiers d'urbanisme. Dans un premier temps, il est prévu une présentation du service aux parents. La commission se penche sur une refonte complète du site en s'aidant de prestataires externes. Ce travail passera par la formulation d'un cahier des charges ainsi que le montage d'un dossier de subvention. Monsieur ANGOT précise que déjà, les menus de la cantine, les comptes rendus municipaux ainsi que le Nézellois depuis 2004, sont consultables sur le site.

### **Compte rendu du SIA (Syndicat intercommunal d'Assainissement) du 31 mars 2009**

Monsieur le Président expose que le compte administratif 2008 du SIA fait apparaître des dépenses d'un montant de 290 616,62 € et des recettes d'un montant de 394 009,27 € avec un solde d'exécution de 103 267,14 €.

le budget primitif 2009 du SIA s'équilibre de la manière suivante :

des dépenses et des recettes d'un montant de 500 423,13 € en section d'exploitation

des dépenses et des recettes d'un montant de 985 863,26 € en section d'investissement

Monsieur le Maire précise que Monsieur le Président du SIA n'a toujours aucune nouvelle de la Préfecture concernant la reconstruction de la station d'épuration de Nézel.

### **Compte rendu de la Communauté de Commune Seine Mauldre : Budget primitif 2009**

Le budget primitif 2009 de la CCSM s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement pour un montant de 16 658 042,00 € et en section d'investissement pour un montant de 8 162 952 €.

### **Compte rendu de la réunion du comité syndical du SIDOMPE du 18 février 2009**

Dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire 2009, Monsieur le Président expose que le tonnage des déchets incinérés s'élève à 184 285 tonnes : il constate une diminution constante des tonnages de déchets ménagers des collectivités locales cette année, un apport irrégulier des particuliers, avec au final un tonnage 2008 le plus bas depuis 10 ans.

### **Compte rendu de l'A. G. de l'Association « les Cottages de Nézel » du 20 mars 2009**

Monsieur le Maire fait lecture des points abordés lors de cette assemblée et à propos de l'entretien concernant la grille d'évacuation place de la Pâquières, Monsieur Michel DUTHILLEUL, précise que suite à la demande de l'association, les services techniques ont depuis, sécurisé la grille d'évacuation.

Monsieur le Maire expose également la demande du bureau des Cottages d'une création d'aire de jeux aux Cottages. Il rappelle cependant que des aménagements du même ordre étaient déjà envisagés par le conseil municipal mais à l'espace Pierre Brémard.

Monsieur le Maire propose au conseil d'étudier cette demande.

### **Les différents comptes rendus des autres syndicats et organismes**

Monsieur le Maire met à la disposition du conseil municipal :

#### **▪ Comité de suivi de l'Etude de la desserte en Transports Collectifs de Seine Aval**

Le comité s'est réuni le 15 décembre 2008. L'Etude a consisté à établir un diagnostic de la desserte actuelle du secteur de la seine Aval au vu du projet de l'OIN et après analyse des enjeux urbains, quantifier et analyser les besoins de déplacements.

#### **▪ La révision du Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA)**

Les Plans Régionaux pour la Qualité de l'Air (PRQA) ont été instaurés par la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'énergie (LAURE) de 1996.

Le PRQA doit notamment fixer des orientations réglementaires visant à prévenir ou à réduire la pollution atmosphérique de manière à atteindre les objectifs réglementaires de la qualité de l'air. Ces orientations portent sur :

- la surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé humaine et les conditions de vie, sur les milieux naturels et agricoles et sur le patrimoine,
- la maîtrise des pollutions atmosphériques,
- l'information du public sur la qualité de l'air

Monsieur le Maire met à la disposition des élus le CD ROM du PRQA.

#### **▪ Contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine**

La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DASS) a envoyé à la commune les conclusions du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine : à Nézel, l'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres analysés.

Monsieur le Maire précise qu'un nouveau modèle de facture d'eau et d'assainissement a été distribué par la Lyonnaise des Eaux aux Nézellois. Il se veut clair et plus didactique pour aider le consommateur à mieux comprendre et à maîtriser sa consommation d'eau dans le cadre de la gestion durable de l'eau.

### **Création d'une aire d'arrêt de bus situé au 22-24 bis rue Saint Blaise**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la réunion de concertation du 24 avril 2009 entre les différents acteurs concernant la création d'une aire d'abri bus située au 22-24 bis rue Saint Blaise a permis d'acter cette opération.

Pour rappel, dans le cadre des travaux de la place de la mairie qui débuteront vers le mois de mai, il est prévu d'améliorer entre autre le stationnement dans cette zone. Le déplacement de l'arrêt de car de son emplacement actuel à un emplacement sur la RD 191 devant le 22 rue Saint Blaise permettrait de rendre l'arrêt possible devant nos commerces.

Ce changement ne sera possible que lorsque cette zone n'autorisera plus le dépassement entre véhicule. Le code de la route oblige donc le Département (responsable des marquages séparatifs des voies de la RD191) à un marquage au sol en ligne continue. Nous avons donc transmis notre demande au Conseil Général.

### **Annulation par la SNCF et report de l'intervention d'entretien et remplacement d'éléments des platelages sur les passages à niveau N°11 et 14.**

Les travaux sur la chaussée des passages à niveau n° 11 & n° 14 qui devaient se dérouler du 20 avril 2009 à 21h00 jusqu'au 24 avril 2009 à 16h00, ont été annulés et reportés à la date du 26 octobre 2009.

Monsieur le maire regrette que la SNCF n'ait averti la mairie que le matin même de l'intervention.

### **Les dotations perçues par la commune**

Monsieur Dominique TURPIN fait part aux membres du conseil municipal que la commune a pu bénéficier de la dotation nationale de péréquation 2009 pour un montant de 9 053 €.

De plus, la commune a perçu 5 445 € de dotation de compensation au titre de la taxe d'habitation, 2 349 € de dotation de compensation au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties et 661 € sur les propriétés non bâties.

La commune a perçu également la dotation particulière d'élu local 2009 pour un montant de 2 762 €.

### **Modification du Code des marchés publics dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance économique**

Monsieur le Maire expose que deux décrets en date du 19 décembre 2008 ont apporté des modifications au Code des marchés publics : le seuil en deçà duquel aucune publicité ni aucune mise en concurrence ne sont obligatoires est passé de 4 000 € HT à 20 000 € HT.

En pratique, pour les marchés de travaux, de fournitures ou de services d'un montant inférieur à 20 000 € HT, le pouvoir adjudicateur peut conclure un marché de gré à gré avec un fournisseur. Toutefois, Monsieur le Maire rappelle que la passation de tout marché public quel que soit son montant, doit respecter les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats, de transparence...

De plus, pour les marchés de travaux uniquement, le seuil d'application des procédures formalisées est passé de 206 000 HT à 5 150 000 € HT. En conséquence, il est possible de mettre en œuvre une procédure adaptée pour les travaux compris entre 20 000 HT et 5 150 000 € HT. Toutefois, Monsieur Dominique TURPIN rappelle qu'à partir de 90 000 € HT, le pouvoir adjudicateur est tenu de publier un avis d'appel public à concurrence, soit dans le bulletin officiel des annonces des marchés publics, soit dans un journal habilité à recevoir des annonces légales.

Pour les marchés de fournitures et de services, le seuil d'application des procédures formalisées est maintenu à 206 000 € HT.

Afin d'être en conformité avec deux décrets, Monsieur le Maire a pris un arrêté portant institution du règlement des marchés publics et vu la délibération du conseil municipal en date du 16 mars 2008, il est autorisé à signer des bons de commande et des devis jusqu'à quatre mille Euros.

### **Organisation du bureau de vote pour les élections européennes du 7 juin 2009**

Monsieur le Maire propose le tableau suivant concernant l'organisation du bureau de vote pour les élections européennes du 7 juin 2009

DE 08 HEURES A 11 HEURES	PRESIDENT : Mme Micheline VOINIER ASSESEURS : Mesdames Sandrine PINÇON et Lisiane PEREIRA
DE 11 HEURES A 14 HEURES	PRESIDENT : Monsieur Stéphane ANGOT

	ASSESEURS : Madame H��l��ne MAHAUT et Monsieur Thierry LABARTHE
DE 14 HEURES A 17 HEURES	PRESIDENT : Monsieur Daniel RENAULT ASSESEURS : Madame Fabienne BECHET et Monsieur Dominique TURPIN
DE 17 HEURES A 20 HEURES	PRESIDENT : Monsieur Michel DUTHILLEUL ASSESEURS : Monsieur Dominique TURPIN Madame H��l��ne MAHAUT

### **Secourisme- l'Association Fran  aise des Premiers Secours**

Monsieur St  phane ANGOT informe les membres du conseil municipal que l'Association Fran  aise des Premiers Secours propose d'intervenir sur notre commune en vue de la formation au secourisme, ces formations s'adressent aussi bien   nos personnels communaux ainsi qu'  nos administr s. Les formations que l'association peut r aliser sont :

- Premiers Secours Civique de Niveau 1 (PSC1) : 65  /pers (6   10 pers maxi)
- Sauveteur Secouriste du Travail (SST) : 1490  /groupe 6   10 pers
- Recyclage annuel pour SST : 790  /groupe 6   10 pers

Cette formation pourrait venir en compl ment de l'achat du d fibrillateur pr vu au budget 2009.

### **DECISIONS DU MAIRE**

#### **Coordinateur SPS rue de la Terrienne**

Monsieur Dominique TURPIN expose que les travaux rue de la Terrienne n cessitent l'intervention d'un SPS Coordinateur pour une op ration d'enfouissement et voirie sans tranch e profonde.

Apr s consultation de la commission des travaux, sur pr sentation de deux devis, il a choisi de faire intervenir l'agence QUALICONSULT SECURITE pour un montant de 980   HT.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1) CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX RUE DE LA TERRIANNE : LOT 1 ENFOUISSEMENT DES RESEAUX BT EP FT ET DU LOT 2 AMENAGEMENT DE TROTTOIRS ET DE LA CHAUSSEE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres pr sents que les travaux d sign s en r f rence ont fait l'objet d'une proc dure adapt e ouvert conform ment   la d lib ration de d volution de travaux.

Il indique que la Commission d'Appel d'Offres r unie en date du 14 Avril 2009 a attribu  le march  comme suit :

**LOT N  1   l'entreprise SUBURBAINE pour un montant de 86 028.30 euros H.T.**

**LOT N  2   l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 115 621.18 euros H.T.**

**Le Conseil Municipal, apr s avoir entendu cet expos ,  
et apr s en avoir d lib r ,   l'unanimit **

- Prend acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ces travaux et le marché avec :
  - Pour le LOT N° 1 SUBURBAINE pour un montant de 86 028.30 euros H.T.
  - Pour le LOT N° 2 EIFFAGE pour un montant de 115 621.18 euros H.T.
 conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres  
 Et ont signé sur le registre tous les membres présents.
- Le charge de monter le dossier

## **2°) ELECTIONS AUX DIFFERENTS ORGANISMES SUITE A LA DEMISSION DE MADAME SOPHIE FESSARD**

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu la lettre de démission de Madame Sophie FESSARD, en date du 20 avril 2009, qui suite à la mutation professionnelle de son époux, a déménagé dans le Sud de la France à 996 kilomètres de Nézel. Monsieur le Maire a répondu favorablement à sa demande.

Aussi, compte tenu que Madame Sophie FESSARD était membre du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et du SIEHVS (Etablissement Intercommunal des Etablissements d'Handicapés Val de Seine), il propose de la remplacer au sein de ces établissements.

En parallèle, Monsieur Dominique TURPIN propose son remplacement au sein des commissions Intercommunales dont elle faisait partie.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avoir entendu cet exposé, à l'unanimité**

- Décide que Madame Sophie FESSARD sera remplacée par Madame Lisiane PEREIRA au sein du Centre Communal d'Action Sociale
- Autorise Monsieur le Maire à faire en tous points, le nécessaire en cette affaire
- Le charge de monter le dossier

Madame Lisiane PEREIRA étant membre de la Caisse des Ecoles, il convient de procéder à son remplacement.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avoir entendu cet exposé, à l'unanimité**

- Décide que Madame Lisiane PEREIRA sera remplacée par Madame Hélène MAHAUT au sein de la Caisse des Ecoles.
- Autorise Monsieur le Maire à faire en tous points, le nécessaire en cette affaire
- Le charge de monter le dossier

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avoir entendu cet exposé, à l'unanimité**

- Décide que Madame Sophie FESSARD sera remplacée par Madame Lisiane PEREIRA, déléguée suppléante au sein du SIEHVS (Etablissement Intercommunal des Etablissements d'Handicapés Val de Seine).

- **Décide de nommer Madame Fabienne BECHET, déléguée titulaire au sein du SIEHVS (Etablissement Intercommunal des Etablissements d'Handicapés Val de Seine).**
- **Autorise Monsieur le Maire à faire en tous points, le nécessaire en cette affaire**
- **Le charge de monter le dossier**

Commissions communales :

Commission Information et Communication : remplaçantes Mesdames Micheline VOINIER, Hélène MAHAUT et Fabienne BECHET.

Commission des élections : remplaçante, Madame Fabienne BECHET

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avoir entendu cet exposé, à l'unanimité**

- **Décide que Madame Sophie FESSARD sera remplacée par Mesdames Micheline VOINIER, Hélène MAHAUT et Fabienne BECHET au sein de la commission Information et Communication**
- **Décide que Madame Sophie FESSARD sera remplacée par Madame Fabienne BECHET au sein de la commission Elections**
- **Autorise Monsieur le Maire à faire en tous points, le nécessaire en cette affaire**
- **Le charge de monter le dossier**

**3°) RENOUVELLEMENT DES BAUX COMMUNAUX**

Monsieur le Maire expose que les contrats des baux communaux doivent être mis à jour suite à la nouvelle réglementation concernant les obligations des propriétaires. Aussi, il propose que tous les baux soient revus, notamment au niveau des normes électriques.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avoir entendu cet exposé, à l'unanimité**

- **Décide de mettre à jour tous les baux communaux suite à la nouvelle réglementation en vigueur.**
- **Autorise Monsieur le Maire à faire en tous points, le nécessaire en cette affaire**
- **Le charge de monter le dossier**

Monsieur le Maire précise que depuis l'envoi des convocations du conseil municipal, un autre point sujet à délibération lui est parvenu et propose de le rajouter à l'ordre du jour.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

**4°) ACHAT D'UN VEHICULE UTILITAIRE ELECTRIQUE**

Monsieur le Maire rappelle que contribuer au respect d'un développement durable dans notre politique d'achats et dans nos investissements fait partie des grandes orientations de l'équipe municipale. A cet effet, et étant donné la nécessité de remplacer un de nos véhicules utilisé par les services techniques, Monsieur le Maire avait chargé la commission des travaux d'obtenir des devis pour l'achat d'un véhicule électrique plus respectueux de l'environnement. Monsieur Michel DUTHILLEUL présente au conseil les propositions reçues :

La société GOUPIL propose un véhicule équipé d'un plateau basculant à ridelles pouvant supporter une charge de 700 kilos, une conception robuste du châssis et une motorisation électrique puissante (40km/h). Monsieur Michel DUTHILLEUL précise que des essais ont été fait avec les agents des services techniques rue des Cottages et rue de Montgardé et le véhicule électrique s'est très bien comporté pour monter les côtes. De plus, le véhicule est équipé d'un attelage permettant de tracter une remorque. Le véhicule se recharge sur une prise ordinaire avec 85 kilomètres d'autonomie et les batteries sont garanties 4 ans. Le coût de ce véhicule utilitaire électrique s'élève à 17 943,15 HT.

La société MEGA propose un véhicule plus lourd, sans frein à main et qui présente de moins bonnes caractéristiques techniques. Le coût du véhicule est plus onéreux (18 055,97 € HT).

Monsieur Michel DUTHILLEUL précise que pour l'acquisition d'un véhicule immatriculé dans les limites des conventions ADEME, une aide de 3 000 € par véhicule est déductible sur le montant des investissements.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avoir entendu cet exposé, à l'unanimité**

- **Décide l'achat d'un véhicule utilitaire électrique et de retenir la proposition de la société GOUPIL pour un montant de 17 943,15 HT.**
- **Autorise Monsieur le Maire à faire en tous points, le nécessaire en cette affaire**
- **Le charge de monter le dossier**

### **QUESTIONS DIVERSES**

▪ Monsieur le Maire présente le planning des réalisations prévues lors du vote du budget primitif 2009.

▪ Monsieur Thierry LABARTHE fait part à Monsieur Dominique TURPIN de la crainte de quelques Nézellois de voir notre petit village s'urbaniser avec les programmes (Moulin des Hamards, ferme Cresté...). Monsieur le Maire rappelle que le PLU voté le 26/11/2006 a pris en considération les strates démographiques et le renouvellement de la population est indispensable à la survie de notre village, notamment pour garder notre école.

Ces opérations répondent à la problématique du logement, notamment avec la possibilité d'une primo accession pour nos jeunes afin que notre village ne « vieillisse » pas.

Le PLU répond également à un développement modéré de la population dans les 25 ans à venir. Monsieur le Maire souhaite que la commission information puisse faire un communiqué à la population afin d'apporter toutes ces précisions et explications aux Nézellois.

▪ Madame Micaela PTAK fait remarquer que l'herbe est très haute au tennis, notamment au niveau des bancs et des thuyas. Monsieur le Maire précise que cet entretien est à la charge de la CCSM, et qu'il va donc prendre contact avec eux sur ce sujet. Monsieur le Maire va cependant voir si une intervention de nos agents techniques est réalisable pour cela.

▪ Monsieur Thierry LABARTHE fait remarquer qu'à l'espace Pierre Brémard, face au parking, le niveau des sapins est disproportionné et mériterait la taille des branches basses qui gênent les véhicules.

- Madame Micaela PTAK demande s'il ne serait pas possible d'installer de petites

plaques phosphorescentes autour du rond point afin d'en améliorer la visibilité.  
Monsieur Michel DUTHILLEUL précise que l'ancienne signalisation a été effacée et le nouveau marquage est en place conformément à la réglementation.  
Comme le faisait remarquer Madame Hélène Mahaut, Monsieur le Maire rappelle que la limitation de vitesse est de 30 km/h route de Montgardé et chemin des Hamards, ce qui permet une visibilité parfaite du rond point.

- Monsieur le Maire précise que la cérémonie de la citoyenneté sera organisée le samedi 9 mai 2009 à 11h en mairie : à cet effet, les jeunes Nézellois de 18 ans vont recevoir leur carte d'électeur.

La séance est levée à 23h55 et la date du prochain conseil municipal est fixée au mardi 30 juin 2009 à 20h30.

Le Maire

Dominique TURPIN